REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

2 20 1 11 10 1 20 1 12 1 20

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents		Qui ont pris
au Conseil	En	part à la
Syndical	exercice	délibération
6	6	6

Date d'affichage		
15 juillet 2020		

Objet de la Délibération

DESIGNATION DELEGUE ELUS AU CNAS

N° 30.2020

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 22 juillet 2020

Sealice du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

 $\textbf{Pr\'esents} \,:\, \textbf{Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET,}$

Stéphane FERRIER, David LE GUEN. Secrétaire de séance : David LE GUEN.

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de nommer un délégué au CNAS parmi les élus du SIVOM. Il propose de reconduire Madame Elodie LEFEBVRE dans cette fonction.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Président et donne son accord pour désigner Madame Elodie Lefebvre comme déléguée élue au CNAS.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS